

Pour une affectation des parts aux bénéfices de la BNS à la réserve pour politique budgétaire

Irène Donzé (PLR)

Dans le cadre des discussions autour des budgets de l'État, la question de savoir si des parts aux bénéfices de la BNS doivent ou non être prises en considération dans le compte de fonctionnement de l'État revient sans cesse.

Le Gouvernement a établi un budget 2025 qui répond au frein à l'endettement et qui ne contient aucune part BNS, ce que nous saluons. Il faut profiter de cette situation pour changer la manière d'imputer les montants des parts de la BNS dans les budgets.

La réserve pour politique budgétaire étant épuisée, et dans l'idée de reconstruire un bas de laine, il semble cohérent de proposer qu'à l'avenir, les éventuels versements de la BNS (participation aux bénéfices) soient versés directement dans ce fonds. En fonction de la situation économique, le Gouvernement pourra ainsi proposer des prélèvements dans le fonds pour respecter le frein à l'endettement.

Nous demandons au Gouvernement de mettre en place les dispositions nécessaires afin de garantir le versement d'éventuelles parts aux bénéfices de la BNS dans la réserve pour politique budgétaire. Il est bien entendu que ces parts BNS ne seront pas directement intégrées au compte de fonctionnement de l'État lors de l'établissement du budget et serviront comme montants de secours lorsque les circonstances l'exigeront.

Irène Donzé (PLR)

Co-signataires

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)
- Sandra Nobs (PLR)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024